



## Contrairement à l'**EPFL**, l'université laisse le choix à ses étudiants

### Lausanne

**L'Alma mater n'a pas pris de mesures concernant les auditorios les plus fréquentés, mais les notes de cours seront disponibles en ligne pour les absents**

Un jour après la décision de l'**EPFL** de suspendre les cours réunissant plus de 150 personnes et de les basculer sur internet, c'est l'Université de Lausanne qui prend des mesures pour limiter la propagation du coronavirus sur le campus. Pas de cours suspendus toutefois, mais des alternatives destinées aux personnes qui ne peuvent pas assister aux cours, ou qui font le choix d'y renoncer.

La première alternative entre en vigueur ce jeudi 12 mars. Il s'agit d'un partage et d'une mutualisation des notes de cours en ligne. Le recours au dispositif est anonyme. Il se justifie par le respect du caractère privé des raisons de ne pas assister aux cours. L'autre alternative entrera en vigueur dès la semaine du 16 mars. «Il s'agit de la mise en ligne de ressources d'enseignement permettant aux personnes qui n'assistent pas aux cours de poursuivre leur apprentissage dans de bonnes conditions», pour



**Légende légende légende légende.** CREDIT

suit l'UNIL. Ces contenus pourront prendre différents formats.

### Deux approches

Reste que sur le même campus, il est surprenant que l'UNIL et l'**EPFL** ne s'accordent pas sur les mesures à prendre. Giorgio Zanetti, vice-recteur de l'enseignement et des affaires étudiantes à l'UNIL: «Nous sommes deux écoles distinctes et d'obédience différente: une fédérale et une cantonale. Notre choix est fondé sur une appréciation faite d'entente avec les autorités sanitaires et le Conseil d'État.» Pour ce qui est des mesures prises par

l'**EPFL**, il précise qu'elles ne sont d'ailleurs pas considérées comme «souhaitables» par les autorités sanitaires.

À noter que l'Université de Fribourg a quant à elle pris d'autres mesures. Pour les cours comprenant plus de 150 participants, et si le nombre de places ne permet pas de distance suffisante, ils doivent être déplacés dans un auditorio plus grand ou être dédoublés. Si ce n'est pas possible, il sera fait appel à d'autres méthodes d'enseignement, comme l'enregistrement vidéo.

**Laurent Antonoff**